



INFORMATION N°5

DESTINATAIRES

- Membres du Comité Directeur
- Clubs du CD27
- Site Comité

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES MODIFICATIVES

La Commission Sportive a préparé la révision des championnats séniors et jeunes en tenant compte des recommandations de la FFBB.

- Afin de gêner le moins possible les clubs, nous avons opté pour garder les championnats initiaux en ajoutant des dates pour les rencontres qui n'ont pu avoir lieu. Les compétitions se dérouleront donc jusqu'à fin juin 2021.
- Pour la saison 2020/2021 et par décision du Comité Directeur, il a été décidé d'annuler à titre provisoire les Coupes de l'Eure afin de récupérer des journées pour les championnats et de diminuer les frais de déplacements et d'arbitrage pour les clubs.
- Les championnats jeunes reprendront le 9 janvier 2021 et les adultes les 30/31 janvier 2021.
- Un nouveau calendrier est disponible et de nouveaux règlements des compétitions pour la saison 2020-2021 ont été proposés.
- La Commission Sportive fera preuve de la plus grande souplesse afin de faciliter le déroulement de l'ensemble des compétitions.
- Certain des matches "aller" se dérouleront sur des journées de rattrapage après les matches "retour".
- Nous vous proposons aussi la possibilité de jouer en semaine, le soir la CDO se chargera de désigner des arbitres disponibles si le couvre-feu le permet.
- Reste à voir si les Collectivités rouvriront les gymnases (nous n'avons aucune garantie), comment seront désinfectés les gymnases, vestiaires et douches entre deux matches, quid des protocoles ?

- La Commission Sportive se montrera la plus clémente possible s'il devait y avoir une ou plusieurs transgressions des règlements sportifs.

- N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer pour terminer au mieux cette saison.

- Le classement 2020/2021 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50% des rencontres de la phase 1 de cette division seront comptabilisées.

Le classement sera donc établi selon les règles du ratio :

1. Nombre de rencontres comptabilisées = 100% : classement établi selon les règlements en vigueur.

2. 50%= \leq Nombre de rencontres comptabilisées $<100\%$: Classement établi selon les règles fédérales du ratio.

LE RATIO

Le ratio s'appliquera sur les poules donnant droit à accession ou relégation.

$$\frac{\text{NB de points total}}{\text{NB de rencontres comptabilisés}} \times \text{nombre de rencontres théoriques}$$

Nb de rencontres comptabilisées = Nb de rencontres comptabilisées (jouée, forfait...)

Nb de rencontres théoriques = Nb de rencontres de toutes les phases

8 DECEMBRE 2020

SIGNATAIRES

F. ISIDORI – Président de la Commission
Départementale Sportive

G. VILLAIN – Vice-Président chargé du pôle Sportif